

## Communiqué de presse

Nantes, le 7 décembre 2017

### **Ouvertures dominicales des commerces : un accord sur trois ans, une première pour le territoire de Nantes Métropole et une fierté pour la CCI**

Les représentants de salariés, les représentants d'employeurs, l'association Plein-Centre et l'UNACOD ont signé à la CCI Nantes St-Nazaire, hier, le 6 décembre, un accord sur l'ouverture dominicale des commerces de Nantes Métropole. Cette fois-ci l'accord s'étend sur trois ans, de 2018 à 2020 et prévoit une ouverture des commerces trois dimanches et non deux, comme il était convenu jusqu'alors.

Jean-Luc Cadio, élu CCI Nantes St-Nazaire, en charge du dossier, est particulièrement satisfait de la signature de cet accord et tient à souligner l'esprit de co-construction qui anime depuis trois ans les partenaires sociaux signataires. « *Chacun a su dépasser son intérêt personnel et s'est impliqué pour proposer un accord dans lequel tout le monde s'y retrouve.* »

Hugues Frioux, Vice-Président CCI, en charge du commerce, se félicite de cette décision. « *Les différents signataires de l'accord ont su travailler de concert, sous l'impulsion de la CCI qui a coordonné, facilité les échanges et amplifié les actions de chacun, ceci en faveur du commerce local.* »

« *Cet esprit de co-construction est précieux, il faut l'entretenir et le respecter* » souligne Yann Trichard. Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire s'associe à l'ensemble des signataires sur la nécessité de respecter les engagements pris en 2016 sur les ouvertures dominicales 2017 : « *Cet accord triennal est le résultat d'un long travail qui établit des règles de fonctionnement locales. On y retrouve surtout une réelle intelligence collective ! Il est donc primordial que chacun respecte le travail accompli et cela commence par le respect des dispositions de l'accord 2016 sur les ouvertures des dimanches en 2017* ».

---

#### Contact presse :

Marie Le Saint, T. 02 40 44 60 82, M. 06 12 25 21 98, [m.lesaint@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:m.lesaint@nantesstnazaire.cci.fr)

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 Nantes Cedex 4

Hôtel Consulaire - 35, avenue du Général de Gaulle - CS 70405 - 44602 Saint-Nazaire Cedex

T. 02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - [www.NantesStNazaire.cci.fr](http://www.NantesStNazaire.cci.fr)



@CCINantesPresse